



## FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE LIGUE POITOU-CHARENTES DE VOILE

CLUB ORGANISATEUR	<b>YACHT CLUB CLASSIQUE - N° 17064</b>
LOCALISATION	<b>Baie de La Rochelle – Pertuis Breton</b>
DESIGNATION DE LA REGATE SELECTIVE	<b>REGATES 2010</b>
<b>AVIS DE COURSE GENERAL Yachts Classiques</b>	



### RESPONSABILITÉ DES CONCURRENTS:

EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ DU 3 MAI 1995 RELATIF AUX MANIFESTATIONS NAUTIQUES EN MER  
«:Le chef de bord est capitaine de navire au sens du droit maritime : il en a l'entière responsabilité ainsi que de son équipage. Il s'assure que le navire et tous les équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaires pour en assumer la manœuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ ou de gagner un abri au cas où les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage.»

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*, RCV 2009/2012
- 1.2 Les règles pour l'équipement des bateaux (ERS)
- 1.3 Les prescriptions de la Fédération Française de Voile,
- 1.4 Les Préconisations d'organisation des régates classiques de la CCA,
- 1.5 Les règles de la Jauge Classique en vigueur,
- 1.6 Les instructions de course,
- 1.7 Les règles de course modifiées par les instructions de course figurent en annexe
- 1.2 Sécurité et équipement : les yachts seront équipés d'un armement suffisant pour la navigation à plus de 6 milles des côtes.

## **2 PUBLICITÉ**

L'épreuve est une épreuve de la catégorie A de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile.

## **3 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes 1, 2, 3 et 4 de yachts classiques telles que définies dans le règlement de la Jauge Classique en vigueur

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint en annexe et en l'envoyant à :

**Bertrand KERRAND - 3 place de la Mairie - 56390 GRAND-CHAMP**

**[bertrand.kerrand@wanadoo.fr](mailto:bertrand.kerrand@wanadoo.fr)**

ou en s'inscrivant en ligne sur le site du YCC

**[www.yachtclubclassique.com](http://www.yachtclubclassique.com)**

au plus tard 15 jours avant la date des confirmations d'inscription donnée dans le document de présentation de la course.

3.3 Les concurrents résidant en France devront présenter au moment de leur inscription :

- les licences FFVoile valides portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs

- l'autorisation de port de publicité

- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

3.5 Il est important de signaler que tout bateau prenant le départ avec au moins un équipier non licencié sera disqualifié et non classé, les inscriptions étant faites avec le logiciel FREG de la fédération, auront une vérification automatique de validité.

## **4 DROITS D'INSCRIPTION :**

**Voir en annexe**

Payable 15 jours avant la date des dernières confirmations d'inscriptions,

Après ce délai, une pénalité de 5€ par personne sera appliquée

S'ajoutera en plus une pénalité de 5€ par personne pour toute inscription faite le dernier jour.

## **5 PROGRAMME :**

**Voir annexe par régata**

## **6 INSTRUCTIONS DE COURSE**

6.1 Les instructions de course générales seront disponibles sur le site web du YCC à compter du 30 avril 2010 : [www.yachtclubclassique.com](http://www.yachtclubclassique.com).

6.2 Les annexes aux Instructions de Course seront distribuées aux participants lors des briefings des skippers

## **7 PARCOURS**

**Voir annexe par régata**

Les parcours sont de types hauturiers et côtiers.

## **8 CLASSEMENT**

8.1 Un classement unique sera réalisé par régata, toutes classes confondues pour les classes 1 à 3 et un classement séparé sera établi pour la classe 4. Les temps de chaque course seront compensés en fonction du rating de chaque bateau établi selon la Jauge Classique en vigueur

8.2 Le classement général de chaque régata tiendra compte des éventuelles disparités des parcours et des flottes.

8.3 Le nombre de courses devant être courues pour valider chaque épreuve sera de : 1

## 9 DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4 du chapitre 1 des RCV 2009/2012, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la course.

## 10 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir pour l'épreuve, une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant 1,5 million d'Euros.

## 11 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Voir annexe par régata

## 12 CLASSES PATRIMONIALES DES YACHTS CLASSIQUES

### **Classe 1 (flamme 1) :**

Yachts construits avant le 31-12-1968, conformes à leurs plans d'origine sans modification conséquente vis à vis de l'état d'origine (par modification conséquente, il faut entendre toute modification du matériau des espars, du matériau de la coque, du matériau du lest ou des plans antidérive).

### **Classe 2 (flamme 2) :**

Yachts construits avant le 31-12-1968, conformes à leurs plans d'origine mais comportant une ou plusieurs modifications conséquentes vis à vis de l'état d'origine (par modification conséquente, il faut entendre toute modification du matériau des espars, du matériau de la coque, du matériau du lest ou des plans antidérive).

Répliques conformes aux plans d'origine de yachts réalisées d'après des plans établis avant le 31-12-1968.

### **Classe 3 (flamme 3) :**

Yachts construits avant le 31-12-1968 (ou, pour des séries de bateaux, yachts dont le prototype a été réalisé avant le 31-12-1968), conformes à leurs plans d'origine et pouvant se prévaloir d'un certificat établi relativement aux règles de la jauge 1957 du Royal Océan Racing Club ou pouvant présenter un tel certificat, établi pour un sister-ship. Dans ce cas, le Comité Technique se réserve le droit de mesurer une ou plusieurs dimensions du yacht, afin de vérifier la cohérence de son certificat.

**Nota :** la Classe 3 est clairement incluse dans les deux premières. Dans l'esprit des organisateurs, elle est plus spécifiquement orientée vers les yachts qui ont été conçus dans l'optique précis du règlement de la jauge 1957 du Royal Océan Racing Club. Ainsi, les bateaux doivent se montrer les plus proches possible de leur état de jauge d'origine.

### **Classe 4 (flamme 4) :**

Yachts construits avant le 31-12-1976, conformes à leurs plans d'origine et pouvant se prévaloir d'un certificat établi relativement aux règles de la jauge IOR ou pouvant présenter un tel certificat, établi pour un sister-ship. Dans ce cas, le Comité Technique se réserve le droit de mesurer une ou plusieurs dimensions du yacht, afin de vérifier la cohérence de son certificat.

**Nota :** la Classe 4 est réservée à titre expérimental pour les régates du CCA. Elle fait l'objet d'un départ décalé et d'un classement séparé des trois autres classes. Dans l'esprit des organisateurs, elle est spécifiquement orientée vers les yachts qui ont été conçus dans l'optique précis des premiers règlements de la jauge IOR, afin d'étudier la possibilité d'étendre à terme le champ d'action de la jauge. Ainsi, les bateaux doivent se montrer les plus proches possible de leur état de jauge d'origine.

Les bateaux construits dans l'esprit des yachts classiques, soumis à l'avis du Comité de Jauge Classique, sont incorporés à titre expérimental la classe 4 pour les régates du CCA.

En cas de présence de bateaux de la classe 4, le comité de course leur demande expressément par VHF de se tenir hors de la zone de départ collectif des classes 1 à 3, et au moins à 0,2 mille en arrière de la ligne.

### 13 TROPHÉE JEAN-CLAUDE LANGLOIS :

Un classement sera effectué pour le trophée Jean-Claude LANGLOIS.

Ce trophée attribut des points aux trois premiers bateaux prenant le départ de chaque course :

1er bateau à passer la ligne de départ : 7 points

2ème bateau à passer la ligne de départ : 4 points

3ème bateau à passer la ligne de départ : 1 point

Ce trophée s'applique à toutes les régates du CCA, le bateau totalisant le plus de points se verra remettre en fin de saison, le trophée Jean-Claude LANGLOIS. En cas d'égalité, les RCV seront appliquées.

Fait à La Rochelle le : 17 janvier 2010

Autorité organisatrice  
Corps arbitral

: **YACHT CLUB CLASSIQUE**  
: **Voir annexe par régate**

